



LIGUE REGIONALE HAUTS de France de BASKET BALL

30, Rue Albert Hermant
59133 PHALEMPIN

Tél : 03.20.16.93.70 – Fax : 03.20.16.93.78

Cahier des Charges, Organisation de la journée des TITRES REGIONAUX

Le présent Cahier des Charges a pour but de définir les conditions d'octroi et d'organisation de la journée des TITRES REGIONAUX organisés par la Ligue Régionale Hauts de France de Basket Ball.

La journée des Titres Régionaux aura lieu les :

1^{er} et 02 Juin 2019.

L'organisation pratique en est confiée au Club de : **CAMBRAI BASKET** pour le secteur N/PDC ET le secteur PICARD. En R1 et R3 pour les féminins et R1, R2 et R3 pour les masculins. Ainsi que les RMU20 ELITE.

Il appartient au Club organisateur de s'assurer auprès du propriétaire des installations mises à disposition de leur conformité avec les règles de sécurité en vigueur à la date de la journée organisée. La responsabilité de la Ligue Régionale Hauts de France ne pourra en aucun cas être engagée en la matière.

L'attribution ne sera définitive qu'au retour des deux exemplaires du présent document au Siège de la Ligue Régionale Hauts de France, signés par le Président du Club et le Représentant de la Municipalité, pour le 06 Mai de la saison en cours, délai de rigueur, faute de quoi il y aurait forclusion et l'option octroyée au club caduc.

Les Responsables des Grands Evènements de la Ligue prendront contact avec le club pressenti afin que ceux-ci puissent se rendre sur place et visiter les installations proposées.

L'attribution ne sera définitive, pour autant que le Cahier des Charges soit entièrement respecté, qu'au terme d'une décision du Comité Directeur. Un exemplaire du cahier des charges signé par la Ligue Régionale Hauts de France sera alors renvoyé au club organisateur.

Une réunion de Mise en place définitive sera programmée par les Responsables des Grands Evènements de la Ligue Régionale Hauts de France.

La journée des Titres est une organisation de la Ligue Régionale Hauts de France et confiée au Club organisateur.

Le Club organisateur pourra s'entourer des moyens logistiques qu'il estimera utiles et solliciter l'aide de partenaires tels que la Municipalité dont il dépend.

Sur toutes publicités, affiches, programmes devra apparaître mention de l'organisation de la Ligue Régionale Hauts de France et de ses partenaires, en sus des mentions du club organisateur et de la Municipalité qui s'associerait éventuellement à la mise en place.

La Ligue Régionale Hauts de France fera parvenir au club organisateur des calicots « Région Hauts de France », ainsi que de ses autres partenaires, qui devront être mis en place dans la salle où se dérouleront les rencontres.

Titre 1 : Organisation Sportive

L'organisation de la journée des titres nécessite la disponibilité d'une salle de sports.

Cette salle sera équipée du matériel de Table de marque (2 chronomètres, plaquettes de faute, fanions des fautes d'équipe, stylos de couleurs différentes [rouge et noir], tableau de marque visible de tous, flèche d'alternance).

Toutes les rencontres se jouent en 4 quarts temps de 10 mn.

Le club RECEVANT aura l'obligation de ramener son PC portable pour l'e-marque muni d'une clé USB. Le Club organisateur prévoira un ordinateur de secours avec les rencontres téléchargées.

Le club Recevant devra télécharger sa rencontre.

La présence d'un tableau de marque électronique ne dispense pas des dispositions prévues ci-dessus.

Une table et une chaise seront prévues (distinctes de la Table de marque) pour permettre de préparer la rencontre sur l'e-marque dès l'arrivée des équipes concernées.

Deux chaises seront placées de part et d'autre de la Table de marque pour les remplacements de joueurs.

Dix chaises ou des bancs pouvant accueillir ce même nombre de personnes, seront disposées pour chaque équipe de part et d'autre de la Table de marque (à cinq mètres du centre de cette dernière),

Un vestiaire avec douche, indépendant de celui des équipes, sera mis à la disposition des arbitres.

La salle sera équipée d'une sonorisation afin de permettre la présentation des équipes. Celle-ci sera assurée par le club organisateur.

Des affichettes au nom des différentes équipes (fournies par la Ligue Régionale Hauts de France) seront disposées comme suit :

- sous le tableau de marque, pour chaque rencontre, afin de suivre normalement l'évolution du score,
- sur les portes des vestiaires en définissant l'affectation aux différentes équipes.

Des ballons pour l'échauffement des équipes et le déroulement des rencontres.

Tout litige sportif survenant au cours de ces rencontres sera traité par le représentant de la Ligue Régionale Hauts de France qui décidera, avec l'accord du Président de la Ligue Régionale Hauts de France, de la suite à donner.

Titre 2 : Horaires, Moyens humains

La salle de sport sera mise à disposition de la Ligue Régionale Hauts de France du samedi à 12 h 30 jusqu'au dimanche à 21 h 00.

Le club organisateur prévoira :

- Un responsable d'organisation, qui servira d'intermédiaire avec le Responsable de la Ligue Régionale Hauts de France,
 - Un service d'ordre dont les membres seront munis d'un signe distinctif permettant aisément de les identifier comme tels,
 - Une personne pour le nettoyage des vestiaires après chaque départ d'équipe,
 - Un pilote ayant pour mission d'accueillir les équipes, de les diriger vers leur vestiaire,
- Toutes ces personnes devront être licenciées pour la saison en cours.

Titre 3 : Arbitres, Officiels de Table

Les arbitres seront désignés par la Commission Régionale des Arbitres. Les frais seront à parts à égales des équipes en présences.

Le club dit « recevant » fournira le marqueur

Le club dit « visiteur » fournira le chronométrateur.

La Ligue désignera un Chronométrateur des tirs à sa charge.

Une pénalité financière de 50€ sera facturée au club qui ne viendrait pas avec son marqueur, chronométrateur.

Titre 4 : Restauration

Le club organisateur dispose de la latitude d'organiser des repas supplémentaires pour les équipes et accompagnateurs non repris ci-dessus dont il assumera pleinement les pertes et profits. Il pourra en fixer le menu et le prix et en assurera la publicité et les réservations auprès des différentes équipes.

Titre 5 : Boissons, Buvette, Stands

Le Club organisateur prévoira à ses frais des bouteilles d'eau pour les équipes et les arbitres.

Le club organisateur pourra mettre en place une ou des buvettes (hors aires de jeux) dont il assurera totalement les pertes ou profits éventuels. Il lui appartient de se mettre en conformité avec la législation existante en la matière.

Le club organisateur pourra, sous sa responsabilité, mettre en vente des produits et gadgets à son image, sans préjudice de ceux éventuellement présentés par la Ligue Régionale Hauts de France.

Titre 7 : Responsabilité

La Ligue Régionale Hauts de France de Basket Ball décline toute responsabilité en cas d'incident, vol ou accident survenant au cours ou à l'occasion de la Journée des Titres.

Il appartient au club organisateur de s'assurer pour tout dommage matériel ou engageant sa responsabilité civile pour cette manifestation.

Toutes les personnes appartenant au club organisateur et investies d'une fonction dans le cadre de cette manifestation devront être licenciées pour la saison en cours auprès de la Fédération Française de Basket Ball.

De même, les participants aux rencontres devront être licenciés de la même façon.

Les signatures ci-dessous attestent de la prise de connaissance de ce Cahier des Charges et de son acceptation totale et sans réserve.

**Pour le Club organisateur,
Le Président (*).**

Fait à _____,
Le _____.

**Pour la Ville d'accueil,
Le Maire(*).**

Fait à _____,
Le _____.

**Pour la Ligue Régionale HDF,
Le Président.**

Fait à Phalempin,
Le _____.

(*) Cachet et signature